

RAPPORT D'ORENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019
// COMMUNE DE SAINT-ALBAN



Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le présent rapport donne lieu à un débat au conseil municipal (DOB). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (art. L 2312-1, al. 2 du CGCT).

La structure des présentes envisagera, à la faveur d'un exposé des données macroéconomiques des finances locales, les enjeux actuels auxquels la Commune de Saint-Alban est confrontée et les mesures proposées afin de garantir une bonne santé financière à la Collectivité.

## ///QUELQUES DEFINITIONS PREALABLES

#### EPARGNE DE GESTION COURANTE

Recettes réelles de fonctionnement (-) dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts des emprunts). Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

#### **EPARGNE BRUTE**

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie, id est épargne de gestion (-) charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut". L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement)

#### EPARGNE NETTE

Elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

#### CHARGES DE PERSONNEL

Elles regroupent notamment les rémunérations et les charges sociales (compte 64) mais aussi les impôts, taxes et versements assimilées qui s'y rapportent (comptes 631 et 633) et les prestations versées au personnel extérieur au service (compte 621). Elles constituent les dépenses de la ligne budaétaire 012 de la balance aénérale.

### CHARGE A CARACTERE GENERAL

Elles se composent des achats stockés ou non stockés (compte 60), des prestations de services extérieurs auxquelles on exclut les charges de personnel extérieur au service (comptes 61, et 62 hors 621) ainsi que des impôts, taxes et versements.

### DEPENSES REEELES DE FONCTIONNEMENT

Elles correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section de fonctionnement. À ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

#### AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Elles concernent les dépenses du compte 65 et se composent principalement des indemnités dues aux élues, des contingents, et des participations obligatoires.



# **SOMMAIRE**

### I.DONNÉES MACROÉCONOMIQUES - CONTEXTE NATIONAL

A/La reprise des investissements significative

B/Les marges de manœuvres financières des collectivités en reconstitution

C/ Enjeux sur les ressources des collectivités

### II.DONNÉES RÉTROSPECTIVES DES COMPTES COMMUNAUX

A/ Masses financières et épargne

B/ Données sur la dette

C/ Ratios

### **III.DONNÉES PROSPECTIVES ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

A/ Une action sur le fonctionnement engagée

B/ Une rationalisation de la section d'investissement

# DONNÉES MACROECONOMIQUES - CONTEXTE NATIONAL

#### Eléments extraits de :

Note de conjoncture « À l'aube de 2019, nouvelles contraintes, nouveau dilemme », Banque Postale https://www.labanquepostale.com/legroupe/actualites-publications/etudes/etudes-finances-locales/note-conjoncture-finances-locales-2018 html

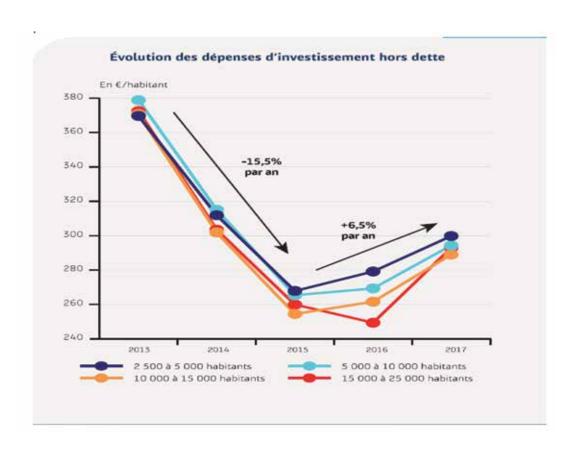
« Le Débat d'Orientations Budgétaires en instantanés », Banque Postale https://www.labanquepostale.com/legroupe/actualites-publications/etudes/etudes-finances-locales/budget-dob-ins-tantane.html

Territoires et Finances, Banque Postale et AMF

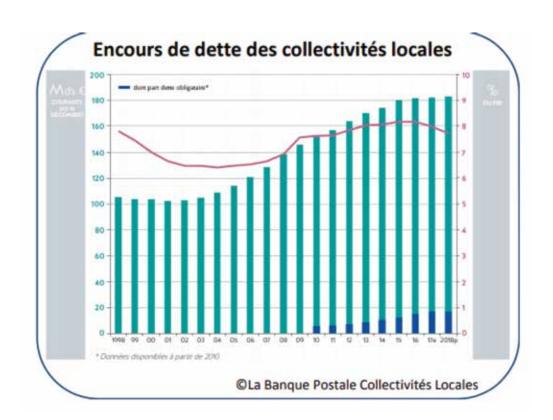
https://www.labanquepostale.com/legroupe/actualites-publications/etudes/etudes-communes/territoires-et-finances-2018-la-banque-postale-amf-novembre.html

### A/// LA REPRISE DES INVESTISEMENTS SIGNIFICATIVE

La reprise des investissements significative amorcée en 2017 (+ 6,8 %) s'est confirmée en 2018 (+ 7,0 %). Néanmoins, le niveau global des investissements sur le mandat actuel devrait être inférieur à celui du mandat précédent, en dépit des besoins croissants d'entretien lourd et de rénovation du patrimoine public local.



L'épargne nette couvre au niveau national près de la moitié des investissements (c'est sa vocation première) le solde serait financé par les subventions reçues ainsi que par 17,3 milliards d'euros d'emprunts nouveaux. Ces derniers augmenteraient de 4,5 % après deux années de repli. A ce titre, l'encours de dette connaît une nette augmentation ces dernières années (+0.3 sur 2018 pour les Communes).



# **B/// LES MARGES DE MANOEUVRES FINANCIÈRES DES COLLECTIVITÉS**

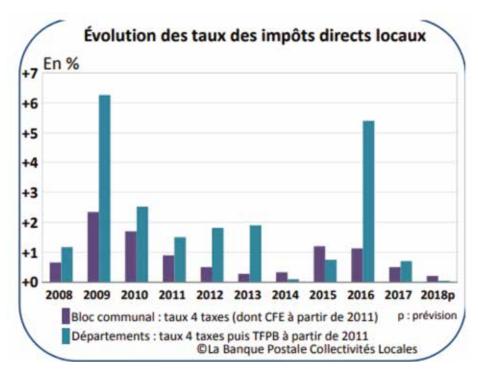
Les marges de manœuvre financières des collectivités semblent **en reconstitution**. Cette reprise des investissements est corrélée à la croissance de l'épargne brute (+6.4% en moyenne pour les communes) permise par un net ralentissement des dépenses de fonctionnement (+0.7 %) lié, selon les études de la Banque Postale, à une forte décélération des dépenses de personnel (+ 1,0 %, après + 2,7 % en 2017) et à des efforts de gestion. Concernant la baisse d'une manière générale, elle est liée à la diminution des dotations imposée depuis 2012, une mesure contraignante mais qui a permis aux collectivités d'être attentives à l'évolution de leurs dépenses.

Concernant les augmentations des frais de personnel, en 2018, l'Etat a stoppé les compensations liées aux contrats aidés, donc les dépenses de personnels notamment du bloc communal ont en grande partie baissé. Le retour à un jour de carence pour la fonction publique a eu des incidences. La maîtrise de ces dépenses sur l'année 2019 devrait l'être plus difficilement dans la mesure où le Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), engagé en 2016 induit de nouveaux effets en 2019 : revalorisation des points d'indices de certains agents, promotion au 1er février 2019 en tant que catégorie A des agents occupant des emplois d'assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est, rappelons-le, un objectif de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. Pour les collectivités ayant signé un contrat avec l'Etat des pénalités financières sont imposées si les dépenses de fonctionnement évoluent de plus de 1,2% par an à l'horizon 2022. L'Etat a imposé aux 322 plus grandes collectivités de contractualiser pour maintenir l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2%. Même si Saint-Alban n'est pas concernée, l'ensemble des collectivités est incité à atteindre cet objectif.

# C/// ENJEUX SUR LES RESSOURCES DES COLLECTIVITÉS

Concernant les ressources du bloc local, l'élan national est à une maîtrise de l'augmentation des taux (moins d'1 % depuis 2017), malgré le fait que la fiscalité reste l'un des derniers leviers d'abondement des comptes locaux.



A ce propos, la valeur locative des locaux d'habitation connaîtra en 2019 une augmentation de 2,2%, afin de suivre le mouvement de l'inflation.

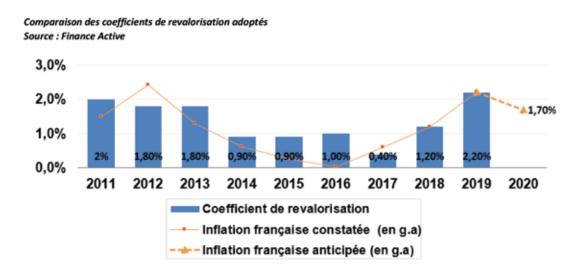
Le mode de calcul du coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives a connu plusieurs modifications ces dernières années, sans réelle modification d'ampleur, ce qui permettrait pourtant de faire correspondre les valeurs à celles du marché.

Jusqu'en 2016, le coefficient de revalorisation des bases fiscales correspondait à la prévision d'inflation française présentée dans le Projet de Loi de Finances. En 2017 le gouvernement a retenu l'inflation constatée en octobre, soit 0.4% (ou 1.004).

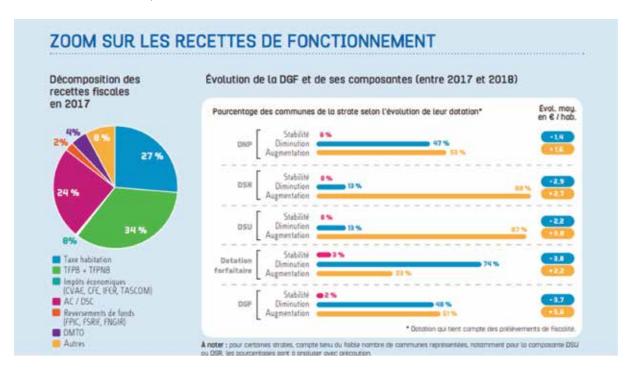
L'article 99 de la Loi de Finances 2017 (article 1518 du Code Général des Impôts) a instauré, à compter de 2018, une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux d'habitation en fonction du dernier taux d'inflation constaté.



Ce taux d'inflation est donc désormais calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. Ainsi, après 1,2% en 2018, le coefficient qui sera appliqué en 2019 s'élèvera à 1,022, soit une augmentation des bases de 2,2%.



Sur le sujet des dotations, malgré l'annonce faite par l'Etat d'un maintien du montant global de celles-ci (baisse de 0.05% par rapport à 2018 inscrite dans la loi de finances pour 2019, la répartition des sommes à l'intérieur de l'enveloppe change, entrainant pour certaines entités locales des hausses, pour d'autres des baisses (ce qui est le cas de la Commune de Saint-Alban).



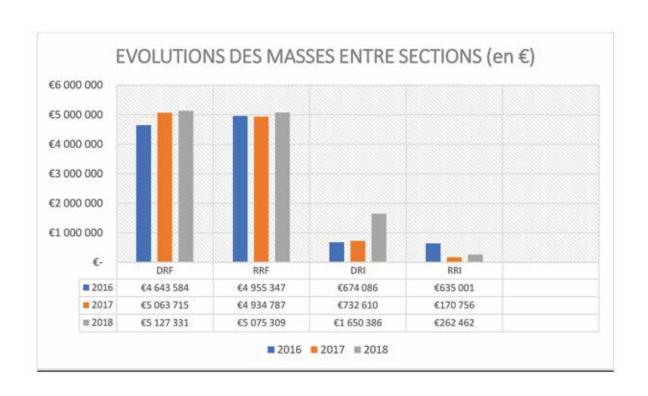
Les budgets communaux devront donc répondre à ces multiples enjeux de limitation des dépenses de fonctionnement, à l'aulne d'une raréfaction des recettes de la section, au vu notamment d'un besoin d'investissement local qui se veut innovant et de plus en plus prégnant.

# DONNES RETROSPECTIVES DES COMPTES COMMUNAUX

## A/// MASSES FINANCIÈRES ET EPARGNE

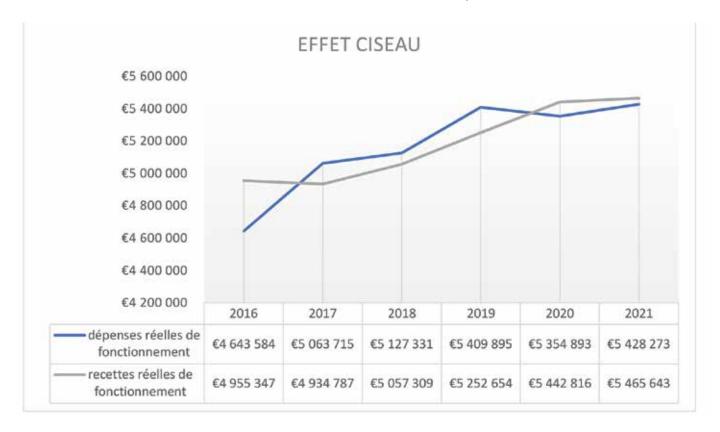
FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018
Total des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	4 643 584	5 063 715	5 127 331
Total des recettes réelles de fonctionnement (RRF)	4 955 347	4 934 787	5 075 309

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018
Total des dépenses réelles d'investissement (DRF)	674 086	732 610	1 650 386
Total des recettes réelles d'investissement (RRI)	635 001	170 756	262 462

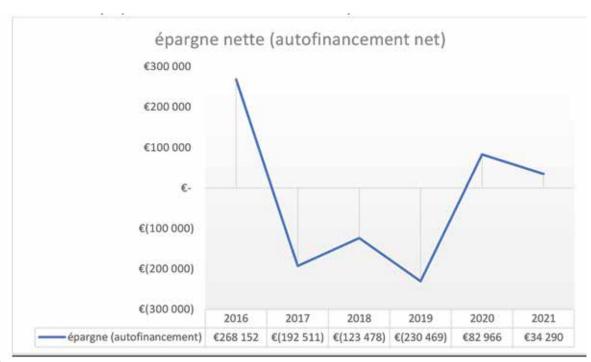


L'observation des masses financières sur les dernières années montre d'abord que les dépenses et recettes réelles de fonctionnement augmentent. Néanmoins, **l'évolution positive des dépenses l'est nettement plus que les recettes.** Le graphique ci-dessous montre **l'effet ciseau** qui s'opère à Saint-Alban, les dépenses de fonctionnement ayant tendance à être supérieures aux recettes de fonctionnement. La projection sur l'année 2019 s'effectue sans recettes supplémentaires (pas d'augmentation de fiscalité, de tarifs des services communaux ainsi que des dotations). Néanmoins, le résultat sera à temporiser sur 2020, dans la mesure où la section de fonctionnement pour le BP 2019 est impactée par la réalisation de l'enfouissement des réseaux télécoms rue Bernard Amiel (plus de 120 000 euros) et la retenue de 7% de l'attribution de compensation pour l'octroi du fonds de concours pour la même opération (retenue de 182 760

euros). L'épargne nette devrait voir dégager des résultats positifs en 2020, qu'il faudra affiner (résultats supérieurs aux attentes sans doute) une fois l'exercice 2019 exécuté. Il restera toutefois important de stabiliser ces résultats.



Ainsi, si les recettes prises isolément semblent dynamiques, du fait de leur augmentation, cela ne sert pas à couvrir les besoins propres de la Commune. Saint-Alban ne dispose donc d'aucun autofinancement, indicateur nécessaire à montrer la capacité à rembourser l'emprunt et réaliser sur ses ressources propres les investissements communaux, par un virement à la section d'investissement.



Au surplus, **les résultats d'exercice** (résultats cumulés, hors excédents, du compte administratif) s**ont négatifs et se dégradent.** 

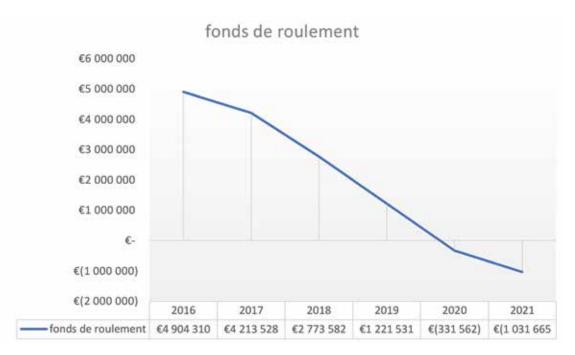


Enfin, le fonds de roulement (correspondant à la somme des excédents de fonctionnement et d'investissement sur les exercices passés) est consommé à mesure que les années passent. Pour 2019, il correspond en début d'exercice à :

Excédent de fonctionnement (515 332.40)

+ Excédent d'investissement (2 258 377.42) = 2 773 709.82 €

Ce fonds ne peut servir au financement de la section de fonctionnement. Aussi et à considérer que l'investissement reste à hauteur constante, ce fonds sera utilisé **en l'espace de deux exercices budgétaires**.



## **B/// DONNÉES SUR LA DETTE**

L'encours de dette est bas. Ratio dont la présentation est obligatoire au budget (article R. 2313-1 du Code Général des collectivités Territoriales), il est observé un encours de dette par habitant à 130.21 euros par habitant contre 913 au niveau national.



Un emprunt court jusqu'à 2020, l'autre jusqu'à 2032 (contracté pour l'acquisition des entrepôts à l'Albarède), permettant de stabiliser les projections de l'endettement sur 10 ans aux données établies pour l'exercice 2021. Le dernier de ces deux contrats faisant l'objet d'une indemnité actuarielle, sa capacité de renégociation en cours de contrat, dans la conjoncture actuelle, est inexistante.

Même si l'encours est bas, l'absence d'autofinancement dégagé empêche le calcul d'une capacité de désendettement et par là-même le recours, dans le schéma actuel, à de nouveaux emprunts pour financer de nouveaux investissements.

ll est donc nécessaire de renverser la logique préexistante, en se servant des forces et avantages des dynamiques budgétaires actuelles en :

- /// Assurant un autofinancement positif : maîtriser les dépenses de fonctionnement et augmenter les recettes de fonctionnement
- /// Retrouvant une capacité d'emprunt, l'encours de la dette présentant de bonnes caractéristiques
- /// Evitant une surconsommation de notre capacité d'investissement en construisant une programmation pluriannuelle de ceux-ci.

### C/// RATIOS

Préalablement à la déclinaison de propositions, il est important de situer la Commune de Saint-Alban dans son contexte budgétaire.

COMPARATIF DONNEES NATIONALES	2015	2016	2017	2018	2019 (BP2019)	Moyenne nationale (base 2016)
Population Saint-Alban	5840	5840	5840	6031	6185	
Dépenses de fonctionnement/habitant	898,26	908,93	920,38	906,78	901.78	959
Recettes réelles de fonctionnement/habitant	744,68	830,27	832,48	833,22	870.94	1136
DGF/ habitant	92,98	78,49	61,99	62,18	57.20	185
T% TH	2,06	3	3,24	3,58	5.23	24,47
T% TFB	1	4	4,32	4,78	6.98	21
T% TFNB	32,05	50	50,4	55,74	81.38	49,46

Certaines des données exposées jusqu'alors sont retranscrites dans des ratios, obligatoires pour une présentation et un débat sur le budget. Ces ratios sont prévus à l'article R. 2313-1 du CGCT :

- 1° Dépenses réelles de fonctionnement/ population ;
- 2° Produit des impositions directes/ population ;
- 3° Recettes réelles de fonctionnement/population;
- 4° Dépenses d'équipement brut/population;
- 5° Encours de la dette/population ;
- 6° Dotation globale de fonctionnement/population.

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, ces données comprennent en outre les ratios suivants, qu'il reste pertinent de présenter :

- 7° Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement ;
- 8° Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement ;
- 9° Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement ;
- 10° Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement.

RATIO CONCERNÉ	SAINT-ALBAN (BP 2019)	NATIONAL (MOYENNE STRATE 5000 à 10 000 Habitants
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT/POPULATION	906,78	941
PRODUIT DES IMPOSITIONS DIRECTES/POPULATION	121,80	508
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT/POPULATION	833,22	1020
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT BRUT/POPULATION	727,34	262
ENCOURS DE LA DETTE/POPULATOIN	130,21	795
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT/POPULATION	62,18	161
DÉPENSES DE PERSONNEL/DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	53,53%	52,3

CA 2018: 50,3%

# DONNES PROSPECTIVES ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

### A/// UNE ACTION SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PRIMORDIALE

Afin de maintenir un niveau de service de qualité et répondre aux futurs besoins d'une population nouvelle et d'une typologie différente, la Commune doit dégager un autofinancement pour à la fois étoffer sa qualité de service ainsi qu'engager de nouveaux investissements.

Il est en conséquence et dans un premier temps nécessaire de maîtriser les dépenses de la section de fonctionnement.

	2016	2017	2018	BP 2019	% d'évolution
Charges à caractère général (chap 011)	1 406 958	1 516 426	1 536 399	1634150	+ 6.36
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2 486 773	2 685 621	2 704 615	2 880 000	+ 6.48
Atténuation de produit (chap 014)	146 952	129 022	94 213	53 000	-43.74
Autres charges de gestion courante (chap 65)	597 251	721 439	783 565	828 345	5.71
Charges financières (chap 66)	3998	7434	6246	7900	+ 26.48
Charges exceptionnelles (chap 67)	1 653	3 773	2 292	6500	+ 183
TOTAL				5 409 895	

Les dépenses de fonctionnement ont connu une augmentation certaine sur les derniers exercices, supérieure aux contraintes fixées sur le plan national, ainsi qu'aux tendances réelles de son contexte (+5.51 %). Cela correspond :

/// A l'inscription budgétaire (au compte 011, dépenses à caractère général) de **frais supplémentaires liés** au fonctionnement et à l'entretien, la maintenance des bâtiments communaux, compris dans les charges à caractère général. Il sera complexe d'avoir une action positive sur ce poste de dépenses du fait de la nécessité de maintenance de certains équipements communaux.

Il sera perpétué l'analyse de l'ensemble de nos frais généraux afin de réaliser des économies d'échelle. C'est ce qui a commencé à être engagé ces dernières années avec le déploiement de mises en concurrence pour les opérateurs intervenant pour la Commune. L'effort sera poursuivi. Au-delà, la vigilance doit être maintenue sur des articles emblématiques tels que les fêtes et cérémonies ou encore les subventions aux associations, qui sont en train de passer, de manière positive, d'une logique de guichet à un réel suivi de projet.

/// Au-delà des simples évolutions liées à l'ancienneté des agents, marginales (environ 2% d'augmentation à inscrire à chaque exercice pour anticiper les évolutions de carrières), cela est dû aux derniers recrutements, nécessaires à structurer l'activité des services (Coordinateur Prévention, Directeur des Services Techniques en 2017, Responsable Administratif en 2019). Il faudra travailler sur une gestion prévisionnelle des emplois et compétences afin de recruter des agents en lien direct avec ce que sera la Commune dans 5 ans au moins. Les dépenses de personnel, prises isolément semblent importantes ; c'est en tout cas ce qu'il apparaît en ramenant les chiffres aux recettes réelles de fonctionnement. Or, certains services manquent de moyens. Il faudra tirer parti de certains départs afin de commencer à réorganiser nos compétences. Il faut répondre à l'enjeu du nouvel essor démographique du Nord-Toulouse, afin de maintenir un niveau de service public exemplaire.

/// Au maintien d'une action de qualité sur certains postes de dépenses (manifestations culturelles, festivités, subventions aux associations).

/// Pour l'exercice 2019, à la réalisation de l'enfouissement des réseaux télécoms rue Bernard Amiel (plus de 120 000 euros) et la retenue de 7% de l'attribution de compensation pour l'octroi du fonds de concours pour la même opération (retenue de 182 760 euros).

En parallèle, a été mené au budget 2019 un réel travail de rationalisation :

/// Sur les dépenses de personnel : gel des hausses d'indemnités en l'attente de la mise en œuvre du RIFSEEP au 1er janvier 2020.

/// Il a été demandé un effort de 10% sur les frais de fonctionnement de chacun des services, qui entament au budget primitif 2019 des économies à hauteur de 3 à 4% en moyenne.

- /// Stabilisation de l'enveloppe attribuée aux associations.
- /// Pluri annualisation de certains versements dus aux intercommunalités.
- /// Baisse des indemnités des élus de 10%.

Sur cette base-ci, les projections sur la section de fonctionnement, sans envisager de futures économies possibles, se feront à -1.02% en 2020 et +1,3% en 2021.

#### Il est ensuite incontournable de dynamiser les recettes de la section de fonctionnement.

Exercer une action sur les seules économies faites au sein des dépenses de fonctionnement n'est pas suffisant. Les recettes de la Commune de Saint-Alban, comme exposé supra, ne sont pas optimales à couvrir les seuls besoins de fonctionnement.

Les recettes réelles ont connu une légère progression ces dernières années. La baisse de moitié de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat (en trois exercices) a été neutralisée par le doublement des recettes fiscales, du fait de l'augmentation des taux. Les recettes du compte 74 ont, elles aussi, connu une évolution positive.

Néanmoins, ces résultats sont à temporiser, dans la mesure où :

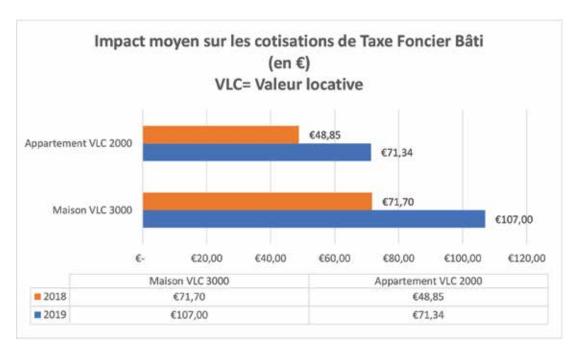
/// Le dynamisme de la fiscalité directe est apparent : si la variation montre une multiplication par deux du produit, les taux restent relativement bas (cf. tableau comparatif national). La Commune de Saint-Alban devra donc poursuivre la politique d'augmentation des taux, afin de retrouver des moyennes viables et correspondant aux nécessités d'investissement actuelles.

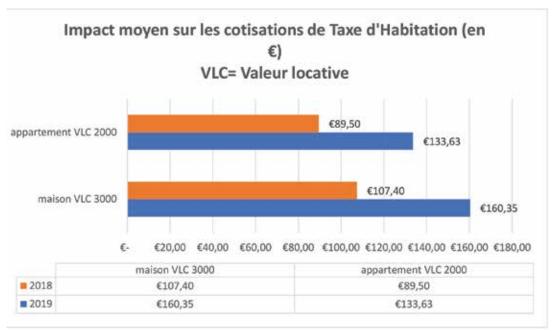
/// Les recettes du compte **7**4 sont, pour la majorité, issues du subventionnement de la Caisse d'Allocation Familiale, du fait des dépenses (qui sont nettement supérieures à ces recettes spécifiques) pour faire vivre l'espace Pom' d'Api ainsi que l'Accueil de Loisirs.



Deux axes sont envisagés dans la programmation à venir :

/// AXE 1 : Maintenir un effort fiscal suffisant et proportionnel à tous les types de redevables, tout en envisageant un produit de fiscalité directe à hauteur de 1 107 000 euros (le foncier non bâti représentant un peu plus de 11 000 euros de recettes). L'augmentation des taux communaux sur des cotisations moyennes des contribuables serait la suivante. En liminaire, il est à préciser que ces simulations constituent des moyennes. Il n'est pas tenu compte ici des politiques d'abattement, les bases des contribuables avec personne à charge sont diminuées en fonction des abattements applicables sur la commune. Il n'en a pas été tenu compte dans cette étude du fait contingent de ces éléments.





<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cotisation de TFB



<sup>=</sup> Base nette \* Taux Base nette= 50% de la VLC du local occupé par le redevable

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cotisation TH = Base nette \* taux Base nette = VLC - abattements

/// AXE 2 : Organiser une refonte des tarifs des services municipaux. Le centre de loisirs, la restauration scolaire et l' EAJE sont autant de services qu'il faut préverser et maintenir à un niveau suffisant, notamment pour répondre à l'arrivée de nouvelles populations. Si des financements de la CAF bénéficient à certains d'entre eux, il n'est pas à perdre de vue qu'une politique tarifaire de qualité correspond pour les services qui versent des subventions à une grille qui responsabilise l'usager (pas de tarifs symboliques, sanctions financières imposées par exemple). Nos tarifs actuels sont déliés de ces logiques de responsabilisation, donc d'éducation de l'enfant à travers le parent. Les édiles seront amenés à se prononcer pour la rentrée 2019-2020 quant à la refonte de certains tarifs municipaux.

### **B/// UNE RATIONALISATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### La nécessité d'établir un plan pluriannuel d'investissements cohérent.

Les dépenses d'investissement ont été priorisées et tiennent compte d'un caractère d'urgence (notamment concernant la transformation du restaurant à Jean Jaurès en salles de classe, de la conformité des bâtiments communaux à la législation ERP).

# **BUDGET PRIMITIF 2019 - INVESTISSEMENTS**

### **PROGRAMMES**

ECOLE PEYRONNETTE - 101	Matériel	Travaux	Subvention	Article
Matériel scolaire maternelle	1600			2184
Matériel scolaire primaire	1600			2184
Défibrilateur	1 900			2158
Mobilier ALAE	2 120			2184
Matériel divers MHL	3 300			2184
Autolaveuse gymnase	4 000			2158
Porte accés maternelle/primaire		2 000		2313
Structure jeux maternelle		20 000		2313
Remplacement régulation chaufferie		4 500		2313
Fuite eau logements		10 000		2313
Points eau local ménage		2 000		2 313

ECOLE JEAN JAURES - 102	Matériel	Travaux	Subvention	Article
Matériel scolaire maternelle	1600			2184
Matériel scolaire primaire	1600			2184
Défibrilateur	1 900			2158
Armoires MHL	1 040			2184
Autolaveuse gymnase	4 000			2158
Matériel divers MHL	2 980			2184
Draps maternelle	4 800			2158
Tapis sol entrée bâtiments MHL	6 240			2158
Pose stores classes		19 000		2 313
Réfection cantine en classes		92 400		2 313
Raccordement au réseau pluvial		2 500		2 313
Structure jeux maternelle		20 000		2 313
Recepteur visiophone salle maîtres		1 000		2 313
Tracage peinture cours récréation		3 500		2 313
Conformité chaufferie maternelle		3 500		2 313
Remise en état toiture		2 300		2 313

ENTREPOTS - 103	Matériel	Travaux	Subvention	Article
Aménagement intérieur		23 518		2 313

MAIRIE - 104	Matériel	Travaux	Emprunts	Article
Fournitures conformité ADAP	5 000			2158
Tirages plans bâtiments		10 000		2313

Tx. accéssibilités handicapés		748 000	2313
évolution logiciel RH	4 350		2051
Informatique	38 000		2183
Levée de réserves électriques		30 000	2313
RIA à supprimer divers bâtiments		700	2313
Ecartement unités climatisation		4 000	2313
Levée de réserves contrôle incendie		10 000	2313

CRECHE / RAM - 105	Matériel	Travaux	Subvention	Article
Lave vaisselle	2 600			2188
Diagnostic acoustique		4 500		2313
Digicode entrée		900		2313
Conformité chaufferie		400		2313

<b>COMMUNICATION - 106</b>	Matériel	Travaux	Subvention	Article
Panneau affichage	20 000			2158

SERVICE TECHNIQUE - 107	Matériel	Travaux	Subvention	Article
Camion benne	27 000			2182
Broyeur avant pour tracteur	5 000			2158
Tracteur	50 000			2182
Bennes	8 000			2158
Tronconneuse perche / motopompe	1 600			2158
Tondeuse autotractée	2 500			2158
Bancs - Armoires vestiaires	2 000			2184
Armoire de sureté	700			2184
Escabeau à plateforme	2 200			2158
Signalisation provisoire chantiers	1 500			2158
Nettoyeur haute pression	800			2158
Matériel divers électroportatif	3 000			2158
Outillage service bâtiments	1 200			2158
Matériel pour soudure	700			2158
Brise vue pour clôture	1 000			2158
Aménagement des vestiaires		8 000		2313
Attache remorque véhicule		500		2313
Points d'eau local ménage	_	2 000		2313
Conformité chaufferie		4 000		2313
Cellule sécurité portail		500	-	2313

SPORTS - 108	Matériel	Travaux	Subvention	Article
Radiateurs logement stade	2 700			2158
Caisse à outils	700			2158
Machine à tracer	900			2158
Armoires pdts entretien MHL	880			2158

Poteau arrière but terrain foot	500		2158
Filets pare ballons		11 000	2 313
Volet roulant club house foot		2 000	2 313
Menuiseries extèrieures logt. stade		15 000	2 313
Remplacement vitre tribunes		8 000	2 313
Création local ménage gymnase		8 000	2 313
Conformité chaufferie stade honneur		4 000	2 313
Conformité chaufferie gymnase		2 300	2 313
Circuit eau chaude douches honneur		18 000	2 313
Reprise portes / douches		4 000	2 313

POINT JEUNES - 109	Matériel	Travaux	Subvention	Article
Mobiler divers	200			2184
Abri jardin	900			2 158
Remplacement porte - ERP		800		2 313
Peinture ferronneries extérieures		6 000		2 313
Porte fenêtre salle ping-pong		3 500		2 313
Conformité chaufferie		1 000		2 313
Remise en état de la toiture		300		2 313

PARCS ET JARDINS - 110	Matériel	Travaux	Subvention	Article
Plantations arbres		10 000		2 121
Structure jeux petit parc		24 000		2 313
Rénovation sols souples		25 000		2 313
Aire de jeux au city stade		35 000		2 313

CENTRE CULTUREL - 111	Matériel	Travaux	Subvention	Article
Matériel	950			2158
Peinture scène - planches rives		12 000		2 313
Peinture salle spectacles		15 000		2 313
Dépose chaudière et radiateurs		10 000		2 313
Sirène alarme incendie		2 000		2 313
Point d'eau centrale de dillution		1000		2313

EGLISE - 112	Matériel	Travaux	Subvention	Article
Rénovation éclairage		9 000		2313
Traitement humidité des murs		10 000		2 313
Harmonium	600			2 158

TRAVAUX URBANISATION - 127	Matériel	Travaux	Subvention	Article
Rue Bernard AMIEL		400 000	800 000	2041511

HALLE - 130	Matériel	Travaux	Subvention	Article
Réparation fuite toiture		7 600		2 313

POSTE POLICE MUNICIPALE - 131	Matériel	Travaux	Subvention	Article
Ascenseur + escalier		106 600		2313
Revètements de sols / bureaux		3 000		2313
Vidéoprotection urbaine		336 200	168 100	2313
Fibre optique pour liaison caméra		105 200	52 600	2313
Serveur local informatique	2 700			2 183

SALLE DES FETES - 133	Matériel	Travaux	Subvention	Article
Alarme incendie		7 000		2313
Tables - chaises - chariot	5 000			2 184
Praticables scène + chariot	11 000			2 158
Remplacement portes issues secours		30 000		2 313
Mise en œuvre contrôle accés		8 000		2 313
Conformité chaufferie		9 000		2 313
Points d'eau - centrale dillution		2 000		2 313

CIMETIERES - 134	Matériel	Travaux	Subvention	Article
Remise en état du préau entrée		5 000		2313

<b>CENTRE DE LOISIRS - 136</b>	Matériel	Travaux	Subvention	Article
Studio enregistrement - ampli	350			2158
Contrôle accés portail		4 000		2313
Conformité chaufferie		6 500		2 313
Remise en état de la toiture		1 300		2 313

<b>RESERVE FONCIERE - 138</b>	Matériel	Travaux	Subvention	Article
Terrain pour collège		400 000		2111

PROVISION - 142	Matériel	Travaux	Subvention	Article
Dépenses imprévues		535 754		2 313

<b>CANTINE PEYRONNETTE - 143</b>	Matériel	Travaux	Subvention	Article
Presse purée	1 300			2158
Armoire froide	1 000			2158
Seche linge	500			2 158
Réfection plonge		11 100		2 313
Réaménagement vestiaires personnel		5 000		2 313
Amplification sonnerie téléphone		500		2313
Portes extérieures		7 000		2313

RESTAURATION SATELLITE - 144	Matériel	Travaux	Subvention	Article
Imprimante	250			2183
Aspirateur	250			2158
Autolaveuse	5 800			2 158
Construction		432 900	329 700	2 313
Mobilier restauration	18 800			2 158

<b>GROUPES SCOLAIRES - 145</b>	Matériel	Travaux	Subvention	Article
Sécurisation des écoles		20 000		2 313

ll est à noter que le souci d'équilibre budgétaire nécessite que la section d'investissement le soit en recettes et en dépenses. Le total de ces dépenses s'élève à 4 002 382 €. Néanmoins, l'ensemble des investissements inscrits ne sera pas réalisé. En réalité, les sommes qui devraient être engagées en 2019 s'élèvent environ à 2 822 610 €.

En 2020, seront notamment intégrées :

/// La maîtrise d'œuvre (35 000 euros) de la nouvelle bibliothèque, pour une réalisation des travaux en 2021 (300 000 euros)

/// La maîtrise d'œuvre (70 000 euros) pour la rénovation de l'école Peyronnette en 2021 (695 000 euros)

/// La maîtrise d'œuvre (60 000 euros) pour la réalisation d'un stade de football synthétique (600 000 euros)

/// Les travaux de l'école Jean Jaurès (transformation en classes, pour 660 000 euros)

/// Certains travaux liés à l'AD'Ap

/// Divers travaux sur les bâtiments communaux pour environ 130 000 euros

N'est pas perdue de vue dans le Budget Primitif 2019 que l'essor démographique du nord toulousain a ici une résonance particulière : les équipements doivent être anticipés afin d'accueillir et intégrer la population de la meilleure des manières, notamment avec des ressources liées à l'investissement qui se raréfient. Avec un besoin de financement lourd (voir graphique ci-après), qui associé à un fonds de roulement amené à être négatif, induit une situation financière compliquée, le Débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion de discuter les projets qui seront réalisés sur la Commune avec une temporalité de plusieurs années, afin de ne pas contraindre les marges de manœuvre.

### Des recettes d'investissement contraintes

Il est ici nécessaire de combler le besoin de financement afin d'à la fois réinitier un fonds de roulement positif (permettant uniquement de financer les investissements futurs) et créer à nouveau une capacité d'emprunt au besoin. Une vision prospective, pessimiste en recettes, permet de cerner les ressources qu'il faudra mobiliser afin de financer les futurs équipements (besoin de financement).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ÉPARGNE NETTE	268 152	- 192 511	-123 478	-230 469	12 871	11 614
(+) RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (HORS DETTE)	235 00	170 756	262 462	1 427 800	400 00	550 000
(-) DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (HORS DETTE)	630 476	669 028	1 526 318	2 749 382	1 865 963	993 717
(=) BESOIN DE FINANCEMENT	- 127 323	- 690 782	- 1 387 334	- 1 552 051	- 1 453 092	- 432 103

L'intérêt d'un plan pluriannuel est qu'il permet d'introduire une phase de réflexion des projets, indispensable à la construction de celui-ci, permettant d'améliorer les chances d'obtention de subventions. Afin d'améliorer ses recettes d'investissement, la Commune à l'avenir engagera de nouvelles manières de penser la méthode projet.

Certains travaux réalisés en régie seront valorisés dans l'exécution budgétaire afin de récupérer des ressources du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

L'effort fiscal devra être poursuivi sur les prochaines années afin de trouver des taux d'imposition proches des moyennes de la strate. Il devra, conjugué à un réel effort sur la section de fonctionnement, ainsi que par la réflexion engagée sur un plan pluriannuel d'investissements, permettre de consolider l'épargne dégagée à partir de 2020 et constituer à nouveau un fonds de roulement. Cette démarche globale est inévitable à la garantie d'une bonne santé financière de Saint-Alban.